

Etude surveillée pour les Collégiens 2025 - 2026

Madame, Monsieur,

Une étude surveillée est proposée aux élèves du Collège, le lundi, le mardi et le jeudi soir, **de 17h30 à 18h30**, moyennant une participation financière de **13.23 € par mois**.

Pour que ce temps d'étude ne soit pas perturbé par les allées et venues, nous vous demandons de respecter les deux horaires possibles de sortie :

⇒ **18h15 ou 18h30**.

Si vous êtes intéressés, et afin d'organiser au mieux ce service, nous vous demandons de retourner le coupon-réponse ci-dessous, dûment complété, à l'accueil du collège, le plus rapidement possible.

Nous pourrions accueillir des collégiens pour une **étude occasionnelle**, moyennant une participation de **1,50 €** par soirée d'étude. (somme ajoutée à la facture)

Nous vous précisons que l'inscription à l'étude est valable pour le trimestre entier et ne pourra être annulée qu'en début de chaque trimestre.

La Vie Scolaire du collège.



ETUDE surveillée du COLLEGE
Coupon-réponse à remettre à l'accueil du collège

M. Mme :

responsable(s) de l'enfant : en classe de :

☐ inscrit(vent) leur(s) enfant(s) à l'étude surveillée du soir

☐ indique(nt) pour chaque soir l'heure prévue de sortie :

Lundi	☐	18h15	☐	18h30
Mardi	☐	18h15	☐	18h30
Jeudi	☐	18h15	☐	18h30

Date

Signature du/des responsable(s) légal(aux) :